

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Bois- A

Autorisé:

- Bois- A est défini comme le bois nontraité, par exemple:
 - Coffrets
 - Palettes
 - Tablettes
 - Bar en bois massif
- Bois sain (sans champignons) Un minimum de pièces en métal (des agrafes, des colliers, des clous, des vis) Dimensions max. du bois: 1,20 x 3 m

Non autorisé:

- Bois souillés (du ciment, du pétrole, des matières dangereuses, des ressources durables (comme les retardateurs de flamme), le plastique, le goudron, la construction ciment, fil,...)
- Bois vert, racines, traverses de chemin de fer
- Diamètre des pièces de métal > 10 mm

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ ou de facturer les coûts supplémentaires liés à l'enlèvement et au traitement.